

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2022\_64

OBJET :

**CADRE DE VIE – COMMERCE –  
ARTISANAT –  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**INFORMATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN MATIERE DE  
DECLARATION D'INTENTION  
D'ALIENER (DIA)**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **31 mai 2022** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 24 mai 2022 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 2 juin 2022.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE, *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*

*Absents avec excuses :*

Pascaline PATIN, Martine SCHMÜCK, *conseillères municipales déléguées*, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Christian SEON, Catherine ZAPPA, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Chantal LACOUR*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN Martine SCHMÜCK Michelle BOUCHET Brigitte MACAUDIERE Christian SEON Catherine ZAPPA	Véronique MOUILLER Isabelle BERTHELOT Jacky BARRAUD Chantal LACOUR Jean CLERET Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-  
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE  
DE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER (DIA)**

Jacky Barraud, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, des logements et des jardins familiaux expose à l'assemblée :

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme en vertu de la délégation reçue du conseil municipal à chacune des réunions obligatoires de celui-ci.

Depuis l'information donnée lors du conseil du 13 avril dernier et entre le 28 mars 2022 et le 8 mai 2022, 24 DIA ont été déposées et 29 délivrées. La commune n'a exercé son droit de préemption sur aucune d'entre elles :

Une nouvelle information sera effectuée lors de la prochaine séance.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 2 juin 2022

Le Maire,  
Pour le Maire absent,  
La 1ère adjointe,  
Véronique MOUILLER